

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## **Pour l'entreprise :**

..... représenté par Mme/M.....  
agissant en qualité de .....

## **Pour la/le salarié(e) :**

Melle/Mme/M .....

## **Pour le centre de formation :**

..... représenté par Mme/M.....  
agissant en qualité de .....

## **Pour la préparation du CQP/IH**

.....  
qui se déroulera du ..... Au .....

### **Article 1 : Les Certificats de Qualifications Professionnelles de l'Industrie Hôtelière (CQP/IH)**

Un CQP/IH est un titre créé et délivré au sein d'une Branche Professionnelle par sa Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE). Il atteste de la qualification d'un salarié par référence à un descriptif d'activités et un descriptif des capacités requises. Le CQP/IH a une valeur nationale.

### **Article 2 : Engagement du centre de formation accrédité par la CPNE/IH**

Le centre de formation s'engage à :

- Proposer en priorité le CQP lié à un référentiel d'emploi adapté au poste de travail
- Définir le contenu de la formation à partir de l'emploi, du profil du salarié et du référentiel du CQP/IH. Pour le CQP/IH RECAPE, le centre et l'entreprise devront établir un portefeuille de compétences
- Réaliser la formation en étroite association avec l'entreprise
- Mettre en place le livret de suivi contractuel individuel en entreprise et en centre
- Organiser l'alternance sur une période minimale de 6 mois
- Participer à l'évaluation continue en entreprise sur la base de :
  - Pour un contrat de 6 mois : 5 visites
  - Pour un contrat de 7 à 12 mois : 6 visites
  - Pour un contrat au delà de 12 mois : durée du contrat = nombre de visites

2

### **Article 3 : Engagement de l'entreprise**

L'entreprise s'engage :

- A désigner un tuteur qui à terme devra être accrédité par la CPNE/IH
- A tout mettre en œuvre, pour faciliter l'acquisition et l'exercice des compétences professionnelles tout au long du contrat
- à respecter les modalités d'évaluation (séquences de suivi en entreprise). Les évaluations sont à formaliser directement dans le livret de suivi

### **Article 4 : Engagement du salarié(e)**

La/le salarié(e) s'engage à suivre avec assiduité et ponctualité son parcours de formation en alternance.

### **Article 5 : Référentiel d'emploi du CQP/IH**

Le référentiel d'emploi concerné par la préparation du CQP/IH devra être annexé à cette présente charte d'engagement et signée par les parties en présence.

**Les parties co-signataires s'engagent à respecter les missions qui leur incombent**

Date : .....

Cachet et signature de l'entreprise

Signature du salarié(e)

Cachet et signature du centre de formation